DL 2026-102
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026102-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD

Secrétaire de séance : M. POTIN

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Décision Modificative n°2 – budget principal

Monsieur Emmanuel SAUDRAIS conseiller délégué en charge des finances et de la commande publique indique qu'il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants sur le budget principal de la Ville.

Chapitre / Opération	Compte	Fonction	Objet	Dépenses	Recettes
042	6811	01	Amortissement des immobilisations	35 000,00	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 35 000,00	
			Total FONCTIONNEMENT	-	-
Chapitre / Opération	Compte	Fonction	Objet	Dépenses	Recettes
040	28031	01	Amortissement des frais d'étude		15 000,00
040	28188	01	Amortissement autres immobilisations		20 000,00
023	021	01	Virement de la section de fonctionnement		- 35 000,00
			Total INVESTISSEMENT	-	-

VU la présentation de Monsieur Emmanuel SAUDRAIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants
VU l'instruction budgétaire M 57,
VU la délibération n°DL2025-051 du 29 avril 2026 approuvant le vote du budget primitif de la ville de Janzé,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires tels que présentés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *APPROUVE la décision modificative du budget principal n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZE
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Frédéric POTIN

Le Maire
Jonathan HOUILLOT